



LEGENDE

- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail : document 5g)
- Secteur délimité au titre de l'article L.123-1-5(16°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail : document 5h)
- Eléments du petit patrimoine à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- Immeuble à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- ***** Murs à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- *** Haies à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine ancienne d'habitat, d'équipements et de services
- UA_a** Secteur urbain ancien soumis à des règles particulières
- UB** Zone urbaine mixte
- UD** Zone urbaine pavillonnaire
- UI** Zone urbaine à vocation d'activités industrielles située en entrée de village
- UR** Zone urbaine de renouvellement
- 1 AU_L** Secteur à urbaniser à vocation de loisirs, urbanisable de suite
- 1 AU_m** Zone à urbaniser à vocation mixte, urbanisable de suite
- 2 AU_{m1}** Zone à urbaniser à vocation mixte, urbanisable après modification du PLU
- 2 AU_{m2}** Zone à urbaniser à vocation mixte, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune d'
AMBLAINVILLE

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

MODIFICATION N°2

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
29 MARS 2016

5d

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"
Echelle : 1/2000e